

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil Municipal du 6 avril 2022

Commission budgétaire du 28 mars 2022

SOMMAIRE

I.	Préambule	3
II.	PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2022.....	3
A.	BIEN VIVRE A STE GEN	3
B.	STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSEMENT	7
C.	FAIRE VIVRE LA FRATERNITE POUR LES GENOVEFAINS, AUPRES DES GENOVEFAINS	10
D.	VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE.....	15
III.	EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)	16
IV.	SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	17
A.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17
B.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	23
V.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	26
A.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
B.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29

I. Préambule

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Par ailleurs, le rapport d'orientations budgétaires présenté le 10 mars dernier a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget primitif pour l'exercice 2022 de notre collectivité.

Ces orientations budgétaires ne changent pas et sont au contraire guidées par quatre principes cohérents et constants depuis 2008, réaffirmés depuis 2014 et en 2020 :

- le maintien d'un haut niveau de service public communal,
- des économies de gestion par la modernisation des services et l'optimisation du fonctionnement,
- la conservation d'un autofinancement élevé afin de garantir l'avenir de la collectivité,
- la maîtrise de l'emprunt et de la fiscalité.

Au travers de ces orientations budgétaires, la ville entend poursuivre sa gestion rigoureuse et responsable afin de poursuivre sa politique volontariste d'accompagnement de l'ensemble des Génoméfiens, au moyen de politiques municipales innovantes.

Le Budget Primitif pour 2022 est construit avec l'objectif de continuer à mettre en œuvre la politique municipale en garantissant à chacune et chacun un haut niveau de service public.

II. PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2022

La démocratie d'implication, un fil rouge sur l'ensemble des politiques municipales

Dans une volonté d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent, la ville a pour objectif de décliner sur l'ensemble des politiques municipales des méthodes d'association des habitants. Le vote des parents concernant les rythmes scolaires de leurs enfants, les réunions de rue et le vote des riverains pour leur aménagement quand cela est nécessaire, les journées citoyennes ou encore la construction du projet collaboratif de la Piscine d'en Face, sont autant d'expériences qui ont démontré l'intérêt des Génoméfiens pour les projets qui les concernent. Ce mandat permettra de mettre en place de nouvelles méthodes d'écoute, d'échanges et de participation afin de pouvoir faire vivre la démocratie d'implication dans toutes les politiques municipales.

A. BIEN VIVRE A STE GEN

1. « Adopte un Arbre » pour poursuivre la végétalisation de la ville

Protéger notre environnement face aux aléas de plus en plus nombreux, rafraîchir la ville face aux canicules de plus en plus récurrentes, c'est contribuer à protéger l'avenir de nos enfants.

La ville a décidé d'associer tous les Génoméfiens pour augmenter le patrimoine arboré de la ville avec un objectif de plantation de 7 000 arbres. Cette action associe protection de l'environnement et embellissement du cadre de vie. La première session, les 12 et 13 février dernier, a permis l'adoption de mille premiers arbres, fruitiers ou feuillus.

Elle se poursuivra au travers de la Journée Citoyenne prévue le 20 mars prochain, et dont l'objectif est de permettre d'accroître plus encore la part du végétal dans nos rues, nos parcs, nos cimetières et nos écoles, avec tous les Génoméfiens. Enfin, d'autres distributions à l'automne viendront achever cette action.

2. Développer la Géothermie, pour la planète et le pouvoir d'achat

Fin 2022, ce seront plus de 1 600 logements et de nombreux services publics qui seront raccordés au réseau de Géothermie porté par la SEER, une société publique qui gère l'exploitation du réseau.

En économisant plus de 4 000 tonnes de CO2 par an, grâce à cette énergie verte et renouvelable, soit 21 millions de kilomètres de trajets en voiture diesel économisés par an, l'équivalent de 535 tours complètes de la Terre.

La Géothermie va ainsi contribuer à réduire considérablement les émissions carbone de notre commune en même temps qu'elle permettra aux Génovéfains de bénéficier d'un prix de l'énergie plus stable. Face à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, la Géothermie agit comme un bouclier social pour les Génovéfains afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Enfin, la ville a obtenu le changement intégral du réseau de chaleur actuel géré par l'US Saint-Hubert qui sera rattaché au réseau de géothermie.

3. La rénovation thermique du patrimoine communal

Après le gymnase Poulidor et l'Espace Malraux, c'est au tour du Gymnase Romain Rolland de bénéficier d'une réfection thermique, en même temps que d'une amélioration des conditions nécessaires à la pratique sportive.

La rénovation thermique des bâtiments municipaux est une priorité afin de réduire l'impact carbone du bâti qui est la première source d'émissions de CO2 en France en 2022 mais aussi réaliser des économies pour nos finances communales.

Afin d'accélérer ce programme de rénovation, et prioriser les bâtiments les plus énergivores, la ville s'engage auprès du SMOYS, syndicat local d'énergie, pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la réalisation d'une stratégie patrimoniale au cours du mandat.

4. Encourager les mobilités douces

Au-delà du plan vélo de l'Agglomération qui permettra l'aménagement de 22 nouveaux itinéraires vers les principaux pôles de vie du territoire de Cœur d'Essonne, la ville compte bien encourager et accompagner de nouvelles façons de se déplacer. Un premier chaudiou a été aménagé route de Longpont à l'été 2021, un deuxième verra le jour en 2022 rue Emile Zola suite à une concertation menée avec les riverains concernant le réaménagement global de la rue. L'équipe municipale s'est d'ailleurs fixée comme objectif d'engager une réflexion sur les mobilités douces à chaque aménagement de voirie important. C'est dans la même dynamique que 464 stationnements cycles sont d'ores et déjà en cours d'installation permettant aux Génovéfains de stationner leur vélo devant des équipements publics, des commerces de proximité et des sites accueillant des transports en commun permettant faciliter l'intermodalité.

5. Protéger la biodiversité Génovéfaine

Face à ce que les scientifiques appellent communément la 6^{ème} extinction de masse, chacun doit prendre sa part.

Afin de protéger la faune et la flore, la ville entreprend la réalisation d'un ABC Biodiversité permettant une connaissance fine des espèces présentes sur le territoire et réfléchit à l'extension des espaces naturels sensibles garantissant la pleine préservation des milieux humides et boisés.

La réalisation des inventaires en 2022 sera concomitante avec l'installation de nouveaux nichoirs, hôtels à insectes et à la plantation de prairies fleuries contenant des plantes mellifères qui contribueront à leur échelle, à prévenir les causes de dégradation de la biodiversité.

6. Une nouvelle cuisine centrale pour des assiettes plus saines et plus respectueuses de l'environnement

La nouvelle cuisine centrale qui a bénéficié d'un taux de financement exceptionnellement élevé grâce aux subventions obtenues du Plan de Relance et du Plan Friches de la Région, allumera ses fourneaux en septembre 2022.

Alors que Sainte-Geneviève-des-Bois fait d'ores-et-déjà office de bon élève avec près de 34,06% de produits bios dans ses menus, et la réalisation par le service public municipal de 415 000 repas et 25 000 goûters par an, les nouveaux locaux permettront d'augmenter les capacités de production de la nouvelle cuisine centrale. Améliorant les conditions de travail, grâce à un espace bien moins contraint, c'est aussi le gage d'une meilleure gestion des stocks, permettant de négocier les prix et faciliter les menus des semaines à venir.

Cette cuisine s'inscrit pleinement dans la dynamique intercommunale autour du projet « Sésame » de la terre à l'assiette en intégrant des plats frais et de saison, et en augmentant toujours plus la part de produits locaux. C'est déjà

le cas, grâce au partenariat avec la Ferme de l'Envol créée sur l'ancienne base aérienne 217, mais la création prochaine d'une ferme urbaine maraîchère en plein cœur de l'ancien GHU de Paris Neurosciences, renforcera une nouvelle fois les synergies autour d'une alimentation saine, équilibrée, et créatrice d'emplois sur le territoire.

Enfin, cette année permettra d'avancer concrètement pour donner une dimension intercommunale au projet, permettant la mutualisation de certains coûts, et réaliser ainsi une source d'économies de fonctionnement supplémentaire pour la future cuisine centrale génovéfaine.

7. Renforcer notre action en direction du commerce de proximité

Depuis 2017, la Ville de Sainte-Geneviève a mis l'accent sur l'accompagnement des commerçants, sur le développement et le rayonnement du commerce de proximité et de l'artisanat.

Un développeur de centre-ville a été recruté depuis 2018 pour accompagner cette stratégie. En 2022, la Ville maintiendra et renforcera les moyens au service de l'accompagnement des acteurs du commerce et de l'animation commerciale. A ce titre, la démarche d'accompagnement des porteurs de projets se poursuivra pour favoriser l'installation de nouveaux commerces en centre-ville mais aussi dans les quartiers de la ville où un développement du tissu commercial est nécessaire et utile aux habitants. Il en sera de même sur l'accompagnement des propriétaires et commercialisateurs de cellules vacantes.

Grâce au dialogue permanent avec les commerçants, dont l'Association des Commerçants et Artisans, et les professionnels du service Développement économique et Animations commerciales, la démarche d'accompagnement et de dynamisation engagée sera poursuivie : organisation de réunions de travail régulières avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, poursuite de la stratégie de rencontres avec les professionnels du secteur (CCI, etc...) pour valoriser et optimiser les moyens mis à disposition des commerçants, tant sur la plan communal que sur le plan départemental, organisation de rencontres de proximité et d'accompagnement des commerçants dans le cadre des travaux d'aménagement urbain.

Notamment, la Ville poursuivra son soutien à l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers à travers 2 rendez-vous annuels : Le marché de Noël et la Fête de la musique. Véritables marqueurs de dynamisme, tant pour les commerçants qui s'y associent que pour les habitants qui y participent, ces deux moments festifs et commerçants, pilotés par le service municipal du DEVECO en lien avec les commerçants de la ville et l'association des commerçants de Ste Geneviève des Bois, perdureront en 2022. Leur succès renforce l'idée d'appartenir à un réseau économique et événementiel dynamique et leur récurrence participe à l'identité de la ville.

8. Agir efficacement pour la sécurité et la tranquillité des Génovéfains

La sécurité est un droit fondamental, garant de l'exercice de toutes les autres libertés. A Sainte-Geneviève-des-Bois, la municipalité s'accorde à en faire sa priorité.

Equipée de 69 caméras de vidéoprotection et d'un CSU (centre de supervision urbain), la Police Municipale, dont le nouveau Chef l'a rejointe en janvier 2022, est équipée pour faire face aux incivilités toujours trop nombreuses, et prévenir les phénomènes violents tels que les rixes qui ont endeuillé le territoire l'été dernier.

Cette action déterminée se poursuivra par l'extension progressive du réseau de caméras sur les deux prochaines années afin de renforcer son maillage et couvrir de nouvelles missions : lutte accrue contre les dépôts sauvages, sécurisation des abords des établissements scolaires, vigilance constante face aux cambriolages, lutte contre les rodéos urbains et les occupations illégales de terrains.

Outre son matériel actuel, composé notamment de 2 véhicules sérigraphiés et d'un véhicule à usage administratif, de nouvelles dotations de matériels sont programmées afin d'assurer toujours mieux la sécurité des agents et faciliter l'exercice de leurs missions, alors même que leur nombre à vocation à croître afin de répondre aux besoins de la population.

Ces effectifs complémentaires s'inscrivant dans la montée en puissances des effectifs du Commissariat de Sainte-Geneviève qui a accueilli 30 agents supplémentaires et le siège de la Brigade Anti—Criminalité (BAC). Encore une fois, garantir la sécurité des Génoméfains reste notre priorité.

Mais cette lutte contre les phénomènes violents, et plus généralement les violences faites aux personnes, n'exclut pas les incivilités du quotidien que la municipalité combat pied à pied en y mettant les moyens. Face aux 420 tonnes de dépôts sauvages l'an dernier, ce sont deux agents deux jours par semaine, et un camion grue qui sont mobilisés pour préserver le cadre de vie des Génoméfains. C'est une nouvelle déchetterie comptant 10 quais dédiés au stockage des déchets banals et un local dédié au DEEE, DMS, batteries et bouteilles qui a été inaugurée en 2021.

t cette année, ce sont de nouvelles procédures renforçant notamment l'usage de la vidéoprotection, et les prérogatives d'enquêtes de la Police Municipales, qui permettront de retrouver et de sanctionner lourdement les contrevenants.

9. Faire Ensemble le Plan Local d'Urbanisme

La ville a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Ce document qui ordonne l'urbanisation et l'aménagement de la ville est en cours de modification. L'objectif est clair : renforcer encore la protection de l'environnement, la préservation du tissu pavillonnaire, et accroître la part de végétal à Ste Gen'.

Mais ce nouveau PLU, c'est aussi, imaginer la ville de demain : ses nouveaux pôles d'attractivité, les espaces naturels à préserver, les règles de construction, et la place des services publics.

Afin de construire cet outil sur-mesure, partagé et efficace pour préserver le cadre de vie des Génoméfains, le nouveau PLU sera coconstruit avec les habitants. Des réunions publiques seront organisées et permettront d'associer les Génoméfains, tant pour défendre l'attractivité de notre commune, que pour préserver les éléments constitutifs et inaliénables de son identité.

Aussi, ce nouveau PLU permettra d'étendre le périmètre des espaces naturels sensibles, et portera à la fois la nécessité de conserver le caractère commercial de Gabriel Péri, de redynamiser la route de Corbeil, de permettre la modernisation de la Croix-Blanche, ou la réalisation du nouveau Pôle Gare tant attendu des Génoméfains comme des usagers Cœurs d'Essonnais.

10. L'espace France SERVICE : Un nouveau lieu de proximité et d'accès aux services publics.

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'administration et les citoyens est indispensable.

Pour lutter contre le sentiment d'abandon et de mille-feuille administratif, la ville s'est saisie du dispositif lancé par l'Etat en créant un nouveau lieu d'accueil de proximité visant à faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. L'Espace France Services a ouvert le 6 décembre 2021, rue des Eglantiers, dans les anciens locaux du CCAS. Il est animé par 2 conseillers France SERVICE et un conseiller numérique en formation puisque les Espaces France Services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires.

L'Espace France Services est ouvert 27h par semaine, avec des horaires volontairement décalés par rapport à ceux de la Mairie afin de pouvoir apporter une réponse complémentaire. Ce nouveau dispositif couvre l'ensemble des services publics du quotidien, concerne toute la population, avec une attention particulière portée aux plus isolés d'entre eux.

Neuf opérateurs figurent dans l'offre France Services : Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur. Chacun s'est engagé auprès de l'Etat pour assurer une résolution aux difficultés posées par les usagers avec un accompagnement spécifique rendu possible grâce à la formation des agents des Espaces France Services et une relation privilégiée avec les interlocuteurs désignés par les opérateurs.

L'offre de service socle sera enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. De son côté, la Ville a déjà engagé un travail de partenariat : un écrivain public accueille le public sur rdv un jeudi sur 2, de 9h à 12h ; la CPAM, tous les mardis après-midi sur rdv ; MEDIAVIPP 91 (association d'aide aux victimes reçoit le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi du mois sur rdv et le CIDFF (droits des femmes et des familles) reçoit tous les vendredis après-midi sans rdv.

En complément, la ville travaille à l'élargissement de ses partenaires afin d'offrir davantage de services aux usagers. Elle organisera au cours de l'année 2022, des temps dédiés à des thématiques : EMPLOI, IMPOTS, JOB D'ETE, etc....

11. Des travaux de maintenance et un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à la hauteur des enjeux

Grâce à la stratégie financière mise en place depuis plusieurs années par la commune un niveau d'investissement solide a pu être maintenu en 2021.

En 2021, de nombreux travaux d'entretien courant ont été réalisés dans les écoles, les gymnases, les squares, les voiries, les bâtiments municipaux....

Pour 2022, le patrimoine communal doit continuer à être entretenu et amélioré afin d'assurer un bon accueil des usagers mais aussi garantir de bonnes conditions de travail des agents. Ainsi, les crédits affectés à la maintenance de nos équipements et espaces publics sont portés à 2 millions d'euros.

Les crédits budgétaires en investissement consistent également en la mise en œuvre d'opérations de construction ou de rénovation au service des habitants de la Ville, inscrites dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

En 2021, la Ville a réalisé pour la collectivité, notamment les investissements suivants :

- La Réhabilitation du Gymnase Poulidor
- Les études concernant la Réhabilitation du gymnase Romain Rolland
- La transformation de l'espace Jacques Brel en lieu d'exposition artistique
- Les travaux de sécurisation des écoles
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

Les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement pour 2022, dans la continuité de 2021, sont les suivantes :

- La Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La rénovation de la cuisine centrale située à Perray-Vaucluse
- La végétalisation de la place du marché du Donjon
- La rénovation du marché du Donjon
- Les études concernant la rénovation du bâtiment Mauriac au Donjon
- Les études concernant la création de deux classes supplémentaires à l'école J. Jaurès
- Le lancement de la végétalisation des cours d'école
- La transformation de la bibliothèque Balzac en structure enfance/jeunesse
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

B. STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSMENT

Accompagner les jeunes Génovéfains, c'est œuvrer pour permettre à chaque enfant, de grandir et de s'épanouir dans un cadre à la fois bienveillant et sécurisant, sur tous les temps de l'enfant et de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). C'est aussi leur permettre de découvrir et de pratiquer le sport, la musique, les arts ; proposer un accompagnement scolaire individualisé pour éviter le décrochage. C'est enfin proposer des actions qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde, aux enjeux de la citoyenneté, de leur donner les moyens de construire leur parcours d'engagement et d'émancipation.

La crise sanitaire a été un tournant et une épreuve pour toute la communauté éducative, pour les enfants et les familles. Les services de la ville ont été au quotidien sur le terrain, aux côtés des enseignants, dans les

accueils périscolaires, pendant les vacances avec le souci constant de concilier protocole sanitaire et qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

1. L'accompagnement des jeunes génovéfains dès la Petite Enfance

La ville propose des modes d'accueil permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, tout en garantissant à leur enfant protection, bien être, épanouissement dans un environnement sécurisant adapté à leur rythme, à leur développement psychomoteur et affectif.

Les structures Petite Enfance bénéficient depuis la fin de l'année 2021 de la labélisation crèche à vocation d'insertion professionnelle : 15% des places sont réservées pour soutenir l'accueil des jeunes enfants et favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères isolées. Ces accueils mettent en évidence les bienfaits de l'accueil des enfants dans les crèches et de réduire les inégalités liées à la précarité des familles.

Les structures Petite Enfance accueillent régulièrement des enfants porteurs de handicap. La ville dispose d'un poste supplémentaire d'agent petite enfance pour accompagner ces enfants au quotidien.

De plus, un travail en partenariat avec la maison départementale des solidarités permet d'accueillir des enfants dans le cadre de soutien à la parentalité pour aider les familles les plus en difficultés.

2. Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

L'investissement de la ville sur le volet éducatif va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global : celui d'un projet éducatif de territoire qui vise à fixer un cadre et donner une impulsion partagée aux actions éducatives portées sur notre ville, sur tous les temps de l'enfant et des jeunes. La rentrée sera placée sous le signe 2022 du renouvellement de notre PEDT et du plan mercredi, conformément aux attentes des services de l'Etat et de la CAF.

Le PEDT actuel a permis des avancées significatives : meilleure cohérence entre le temps de l'enfant avec des professionnels d'horizons différents (animateurs, personnels d'office, ATSEM, enseignants, intervenants) qui ont partagé un référentiel commun ; actions pour un climat scolaire serein et respectueux, actions en faveur de l'égalité filles-garçons, prévention et éducation aux écrans, réseaux sociaux et médias.

La crise sanitaire nous conduit plus que jamais à devoir penser avec inventivité « l'école d'après » : une école qui rompt avec les inégalités sociales et familiales ; une école qui permet d'accéder à l'altérité et à un « sens commun partagé » ; une école ouverte sur son territoire et inscrite dans son temps.

Les crédits fléchés sur l'équipement numérique des écoles répondent à ces attentes : d'ici la fin de l'année scolaire 2022, plus de la moitié des classes élémentaires de la ville seront équipées d'un vidéo- projecteur relié à un ordinateur, 5 nouvelles classes mobiles seront livrées et un Espace Numérique de Travail sera mis en place pour faciliter la communication entre les enseignants et les familles.

3. Un label Cité éducative pour consolider et amplifier notre ambition éducative

En janvier 2022, la ville a obtenu le label Cité éducative pour trois années, dans le cadre d'un dossier déposé avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Merogis. Ce sont des moyens supplémentaires qui vont être fléchés sur les territoires de la politique de la ville. Ce label est la reconnaissance par les services de l'Etat de la nécessité d'intensifier la prise en charge à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans des problématiques éducatives, de la parentalité et de prévention de la délinquance sur nos territoires. Nous savons d'ores et déjà que pour les trois années à venir, ce sont 900 000 € de crédits d'Etat qui seront mobilisables sur la Cité éducative.

4. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire

L'accès aux pratiques artistiques, sportives et la formation à la citoyenneté est soutenu par la ville via les interventions des animateurs et des éducateurs sportifs sur le temps scolaire et une programmation spécifiquement dédiée au jeune public. Les classes de découverte et l'accompagnement des projets d'école, sont aussi un moyen

d'ouvrir les enfants au monde et à l'altérité. A titre d'exemple, 100% des écoles élémentaires, soit 100 classes sur 127, bénéficient de séances sportives encadrées par les 6 éducateurs sportifs de la ville.

De plus les jeux sportifs et les pratiques sportives sont des supports privilégiés pour sensibiliser à des enjeux de société. Aussi, la programmation du service des sports sera rythmée par l'échéance des jeux olympiques de 2024 et portera des projets questionnant l'égalité femmes-hommes dans le sport ou encore valorisant des sportifs aussi performants qu'engagés en dehors de leur pratique.

Au regard des grandes variations dans la fréquentation des accueils de loisirs pendant les vacances, selon les sites et les périodes de l'année, il est nécessaire de repenser l'offre aux familles. Un audit sur le sujet est en cours et cet axe sera inscrit dans le futur PEDT.

5. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité

Les dispositifs de la Réussite Educative (RE) et le Contrat Local à l'accompagnement scolaire complètent l'ambition de la Ville pour l'Education en proposant un parcours individualisé aux enfants en situation de fragilité.

La RE de SGDB, malgré une baisse de la dotation de l'Etat sur ces dernières années, a obtenu des résultats reconnus par tous les partenaires. Elle a renforcé ses actions à destination des collégiens via des temps de prise en charge pour travailler sur la motivation, la posture scolaire et l'orientation. Elle expérimente aussi, depuis la rentrée 2020, des sessions de prise en charge des collégiens décrocheurs sur le temps scolaire. Dans un contexte de précarisation et d'accentuation des difficultés, ces dispositifs sont indispensables pour accompagner les écoliers, les collégiens et leurs familles. Sur l'année scolaire 2020-2021, malgré le contexte de la crise sanitaire, ce sont 217 enfants qui ont été suivis par la Réussite éducative.

6. Le Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants a été installé à l'automne 2018. Il réunit 44 élèves des CM1 et CM2. Après trois ans de fonctionnement, cette instance participative est devenue un espace de construction de l'engagement qui s'investit sur des sujets identifiés par les enfants : respect de l'environnement, solidarité, lutte contre le harcèlement.

7. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes

La situation des jeunes (12-25 ans) de notre commune est particulièrement hétérogène.

Dans le cadre de son projet jeunesse, la ville amplifie son action à destination principalement des 14-20 ans. En nous appuyant sur l'accueil « Parcours citoyen » porté par la Sainte Jeunes Académie, nous souhaitons créer de nouveaux espaces d'expression et d'échange afin de favoriser la co-construction de projets, l'accompagnement d'initiatives individuelles ou collectives, le développement de l'esprit critique et valoriser toutes les formes d'engagement à travers par exemple des chantiers jeunes et l'organisation par les jeunes eux-même de séjours : séjours partagés avec les jeunes de Saint-Michel et de Fleury, séjour sportif pour les jeunes filles impliquées dans le dispositif Form'Elles.

La ville de Sainte Geneviève promeut et soutient les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes comme le service civique ou le bénévolat avec « Tremplin citoyen » porté par le Conseil départemental. Ce dispositif a été amplifié sur la ville avec le « Pass jeunes citoyens » dont 290 jeunes génovéfains ont déjà bénéficié.

De plus, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois poursuit son engagement auprès des jeunes et des génovéfains pour endiguer les phénomènes de violence qui traversent le territoire.

Convaincue que la réussite d'une politique de prévention de la délinquance doit passer par une approche globale et partagée de l'ensemble des acteurs, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est attachée sur le dernier trimestre 2021 à rassembler et fédérer les ressources locales, réaliser un diagnostic des actions et des acteurs qui contribuent à la politique de prévention et conduire une enquête sur les habitudes et loisirs hors temps scolaire des jeunes Génovéfains.

Ce travail d'analyse des besoins et de priorisations aboutit à la création et au recrutement d'un coordinateur prévention jeunesse qui aura pour mission de conduire une stratégie locale de prévention en co-construction avec les

partenaires locaux. Cette ressource supplémentaire permettra d'articuler de manière plus efficace les actions actuelles visant à prévenir les tensions entre jeunes du territoire et des villes voisines. Ainsi, dans une réelle dynamique d'aller vers, le coordinateur prévention jeunesse s'attachera à construire avec l'ensemble des ressources du territoire des parcours individualisés pour les jeunes identifiés lors des différentes cellules de veille. Le coordinateur prévention et initiatives jeunes travaillera également de manière privilégiée avec le service Réussite éducative et les collègues du territoire sur les actions visant à lutter contre le décrochage scolaire.

Enfin, animer le territoire en dehors des équipements municipaux est également un enjeu partagé par l'ensemble de la direction jeunesse et sport. Ainsi, la direction développera les animations dites « hors les murs » pour aller à la rencontre, valoriser les pratiques auto-organisées sur les espaces de proximité en libre accès, favoriser l'appropriation positive de l'espace public.

C. FAIRE VIVRE LA FRATERNITE POUR LES GENOVEFAINS, AUPRES DES GENOVEFAINS

1. Le Centre Communal d'Action Sociale

La crise sociale et économique sans précédent que nous connaissons depuis 2 ans avec la pandémie du COVID 19, nécessitera un accompagnement social accentué vers les publics les plus fragiles. Nous constatons des impacts immédiats notamment concernant leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie. L'augmentation des prix du gaz, de l'électricité, du carburant mais également des matières premières ont pour effet d'augmenter le coût de la vie fragilisant ainsi de nombreux foyers.

En 2022, le CCAS bénéficiera d'un soutien toujours important de la commune pour accompagner individuellement et collectivement les Génovéfains.

Une attention particulière aux populations des QPV déjà fragilisées : Si le quartier des Aunettes est inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1992, il rassemble 6693 habitants, soit presque la moitié de la population de Cœur d'Essonne Agglomération relevant de la géographie prioritaire et 16,9% de la population de la commune. Avec 40% des habitants qui ont des revenus inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté (seuil INSEE), Une attention particulière devra être portée aux populations des grands ensemble et des QPV.

Aussi, il est à noter que le quartier de la Grange aux cerfs (*aussi appelé la Résidence de L'Epicea ou Résidence du commissariat ou Les Siroliers* et retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville depuis 2014) compte 1268 habitants et un taux de pauvreté à 36.8 %.

L'accueil social inconditionnel reste une priorité et permet d'assurer une évaluation sociale appropriée, quelle que soit la demande, la situation, pour en apprécier le caractère d'urgence et accompagner l'usager de façon adaptée vers le bon interlocuteur. Depuis 2018, un agent du CCAS est référent de l'Accueil social afin de gagner en qualité d'accueil.

Le CCAS continuera de dédier un fonds d'aide sociale facultative destiné à apporter une aide financière ponctuelle, sous forme de don ou d'avance remboursable, aux Génovéfains rencontrant des difficultés d'ordre matériel en lien avec l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé, l'insertion, la mobilité. Ces aides continueront d'être accordées dans le cadre d'une commission (permanente) et sur la base d'un règlement.

Certaines aides continueront d'être accordées au titre de « l'Urgence » dans le cadre de l'activité quotidienne des travailleurs sociaux.

En parallèle, pour répondre aux objectifs visant à développer l'autonomie et accompagner les Génovéfains pour être les propres acteurs de leur parcours de vie, des actions seront reconduites en 2022 autour des thèmes suivants :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique (atelier de découverte et d'initiation, orientation vers l'Espace France Service, écrivain public)

- La prévention et la promotion de la santé (complémentaire santé, Octobre Rose, Mois sans tabac, santé mentale)
- Le logement (évolution de l'appartement pédagogique, commission locale des impayés locatifs et suivi des expulsions locatives en lien avec la Préfecture)
- La précarité énergétique (informations collectives sur les économies d'énergies, traitement des signalements EDF, groupement de commandes, formation sur la précarité énergétique et Prime éco-logis)
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (aide aux étudiants boursiers, soutien à l'action Pass'Jeunes citoyens, participation au FDAJ)
- La lutte contre l'isolement (plan canicule, Culture du Cœur, portage de repas à domicile)
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (actions avec l'association HEHOP, programme d'actions grand public et formation pour les professionnelles avec le Centre de ressources Hubertine Auclert. Depuis 2018, le CCAS a rejoint le réseau local intercommunal et inter-partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce réseau offre également un espace Ressources et Formation pour les professionnels du CCAS.

En soutien aux acteurs essentiels de la solidarité sur notre commune, les associations partenaires seront soutenues : L'épicerie sociale l'Escale continuera d'être soutenue dans son activité essentielle d'aide alimentaire avec une subvention réévaluée compte-tenu de la nécessité d'acheter davantage de denrées depuis l'arrêt légal de la défiscalisation des dons par les grandes enseignes. A noter aussi la mise à disposition de deux agents pour le fonctionnement de l'Escale : Pour le ravitaillement, le conditionnement, l'entretien et les distributions et les collectes organisées par la ville.

Pour renforcer le dynamisme partenarial sur le territoire et mener à bien des projets permettant de répondre aux besoins des Génovéfains, le CCAS continuera de travailler aux côtés de ses partenaires : Les permanences d'accès aux droits seront maintenues et développées avec le partenariat d'associations et aussi de services publics :

- l'association Nouvelles Voies à raison d'une ½ journée par semaine qui apporte un soutien et du conseil d'ordre juridique mais également qui accompagne les usagers dans la constitution de dossiers administratifs complexes (des dossiers de surendettement, ASPA...)
- un juriste du CIDFF, à raison d'une ½ journée par semaine, traite des questions liées au droit de la famille et aux droits des femmes
- un écrivain public bénévole à raison d'une ½ journée tous les 15 jours
- la CAF à raison de 2 ½ journées par semaine pour le traitement des dossiers administratifs complexes (doublement du temps de permanence hebdomadaire depuis le 17 mai 2018 au regard du nombre de demandes de rendez-vous)
- le service social de la CPAM ½ journée par semaine sur rendez-vous
- Un écrivain public qui partage ses permanences hebdomadaires entre le nouvel Espace France Services et le CCAS

Pour assurer une démarche de développement social local et s'associer à des projets innovants visant à retisser du lien au travers d'une pratique culturelle ou artistique, Le CCAS sera aussi associé au projet de **Construction monumentale** piloté par le service Culturel, avec le plasticien Olivier Grossetête à l'occasion d'un grand chantier participatif et festif basé sur le principe de construction d'un monument grandeur nature en cartons avec des habitants puis de l'inaugurer et de le déconstruire. Le monument choisi est le Donjon de Sainte Geneviève des Bois. D'autres projets multi-partenariaux avec Cœur d'Essonne Agglomération sont en cours d'élaboration pour 2022.

Aussi, la convention avec l'association Cultures du Cœur (réseau national pour l'égal accès de toutes et tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs) sera reconduite.

L'isolement des personnes âgées reste une priorité et dans ce cadre, l'association Vivre Ensemble et le Conseil des Sages continueront d'être soutenus dans leur fonctionnement. .

Le CCAS a été et continue d'être au cœur de la crise sanitaire avec la mise en œuvre d'un registre des personnes vulnérables qui abonde le registre du plan canicule déjà existant.

Ce sont encore 330 personnes qui bénéficient d'appels téléphoniques réguliers pour s'assurer de leur bien-être et leur sécurité grâce à l'appui des professionnels du CCAS et d'un réseau de bénévoles qui se répartissent un listing de personnes enregistrées (personnes de + de 65 ans, personnes handicapées, personnes de + 60 ans reconnues inapte au travail). Chaque bénévole appelle ainsi chaque semaine les mêmes personnes afin d'instaurer une relation de confiance et une continuité. Les bénévoles font ensuite remonter à l'équipe du CCAS les inquiétudes et/ou les besoins éventuels.

Plan GRAND FROID et PLAN CANICULE : Le CCAS restera mobilisé et mettra tout en œuvre pour la coordination du Plan grand froid et du Plan canicule en réponse aux requêtes de la Préfecture pour aider les plus fragiles dans les moments de tensions climatiques.

2. Le secours génovéfain

Dans le cadre de sa politique des Solidarités, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a souhaité proposer un nouveau modèle d'Action Sociale, reposant sur une forte coopération entre les institutions et les associations, et sur la participation de chaque citoyen à l'effort de solidarité porté par la collectivité : LE SECOURS GENOVEFAIN.

Ainsi, une première rencontre de lancement du dispositif qui s'est tenue le 8 octobre 2021, réunissant les acteurs de l'action sociale du territoire, un Conseil Local des Solidarités a permis d'organiser des ateliers thématiques avec les partenaires de territoire et ainsi d'engager des actions relevant des problématiques soulevées lors de la rencontre :

- Lutte contre la Précarité
- Jeunesse, Prévention et Aide à la parentalité
- Lutte contre l'isolement
- Handicap, Ateliers d'avenir et ville inclusive

En janvier 2022, trois de ces groupes se sont réunis et ont engagé un travail partenarial autour de ces 4 axes.

En renforçant la coordination entre tous les acteurs des solidarités locales (CAF, Département, associations génovéfaines) et le centre communal d'action sociale (CCAS), la ville permet de réduire le non-recours aux droits et de faciliter le parcours des Génovéfains en termes d'accompagnement ou d'actions de solidarité. La ville mettra à disposition des ressources matérielles et humaines et de les mutualiser entre les différents organismes qui œuvrent sur le terrain. Le Conseil Des Solidarités définit également des actions à conduire en matière d'aide au logement, d'insertion, de soutien alimentaire et vestimentaire aux familles qui en ont le plus besoin.

3. L'Analyse des Besoins sociaux

Depuis 2021, la ville et le CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois se sont engagés dans une Analyse des Besoins Sociaux, menée par le cabinet ITHEA.

Obligation légale du CCAS, l'analyse des besoins sociaux constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à aider à établir la feuille de route des interventions. La compréhension des besoins existants ou à venir des populations de notre territoire constitue le cœur de cette démarche ambitieuse, qui se décompose en plusieurs étapes.

La première phase du diagnostic a été le recensement et l'analyse des données statistiques du territoire et de la commune. Ces données ont été complétées par des entretiens individuels avec des acteurs du territoire (professionnels, élus, associations). Enfin une enquête à la population a permis d'ajouter des éléments recueillis auprès de la population.

Une restitution de cette première phase est prévue prochainement et permettra également d'identifier les axes prioritaires en prévision de la seconde phase. Celle-ci est un approfondissement des thématiques identifiées permettant d'établir une note stratégique et des propositions d'actions (dernière étape) qui alimenteront les propositions et les actions du SECOURS GENOVEFAIN

Pour info, ce diagnostic a été établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social sur la commune et le territoire intercommunal.

4. Agir pour lutter contre l'isolement de nos séniors

Au 1^{er} janvier 2019 (chiffres INSEE), 13,4 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou +. Soit 20% de la population française. Cette proportion a progressé de 4 points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'UE. 57% sont des femmes, du fait de leur plus longue espérance de vie, et leur part croît avec l'âge : elles représentent 53% des Séniors de + 65 ans mais près de 2/3 des + 85 ans et les 3/4 des + 95 ans.

A Ste Geneviève, selon les éléments transmis dans le rapport intermédiaire de l'Analyse des Besoins Sociaux, les Séniors de + 60 ans représentent 22% des Génovéfains. + que dans l'Agglo (19%) et dans le Département (20%) et 25% en France. Aussi, la part des personnes de + 80 ans vivant seules est plus importante que dans l'agglo (40%) et qu'en France (42%) contre 45% à Ste Geneviève.

Nous le savons, Ces chiffres ne vont que s'accroître dans les prochaines années et décennies, à mesure de l'arrivée dans le grand âge de la génération des « baby-boomers ». Cette révolution est en train de bouleverser l'ensemble de nos structures sociales, de nos cellules familiales, de nos liens quotidiens, et de nos organisations. » (Extrait du rapport Guedj).

Toujours selon rapport intermédiaire de l'Analyse des Besoins Sociaux, la précarité des Séniors est légèrement plus forte dans la commune que dans l'Agglo et le Département. 15% des Séniors sont exonérés de la CSG (revenu annuel inférieur à 11 306 euros pour un couple) à Ste Geneviève des Bois, contre 13% dans l'Agglo et 14% dans l'Essonne.

Le vieillissement de la population est un axe essentiel de notre action municipale et leur isolement une préoccupation constante.

La crise sanitaire que nous avons traversé a mis en avant la problématique de l'isolement des personnes âgées tant en établissements qu'au domicile. Pour autant, nous avons montré notre capacité à nous mobiliser pour nos séniors et plus particulièrement pour les plus isolés.

Ce sont encore 330 personnes qui bénéficient d'appels téléphoniques réguliers pour s'assurer de leur bien-être et leur sécurité grâce à l'appui des professionnels du CCAS et d'un réseau de bénévoles qui se répartissent un listing de personnes enregistrées (personnes de + de 65 ans, personnes handicapées, personnes de + 60 ans reconnues inapte au travail). Chaque bénévole appelle ainsi chaque semaine les mêmes personnes afin d'instaurer une relation de confiance et une continuité. Les bénévoles font ensuite remonter à l'équipe du CCAS les inquiétudes et/ou les besoins éventuels.

LE POLE SENIOR : la mise en œuvre en 2021 d'un guichet unique à l'attention des séniors sera concrétiser en 2022 : LE POLE SENIOR verra le développement des réponses aux différentes problématiques de leur vie quotidienne : adaptation du logement, santé, autonomie, transports, animations, portage de repas, etc...

Préserver un capital vitalité pour bien vieillir à Ste Geneviève : Agir en direction de nos aînés par une politique volontariste, c'est proposer des services en constante évolution, en s'adaptant aux problématiques liées au vieillissement naturel de la population et à la diversité des publics retraités. On ne « vit » pas la ville de la même manière à 65 ans qu'à 90 ans. Comme on ne la vit pas non plus de la même manière si l'on dispose de revenus confortables ou du Minimum vieillesse. Ou si l'on est seul(e) ou en couple.

Le portage de repas à domicile : un nouveau tarif adapté aux ressources dès janvier 2022 :

Ce service municipal, destiné aux personnes âgées et/ou handicapés, est assuré 6 jours sur 7 avec la livraison à domicile d'un repas complet équilibré et confectionné par la cuisine centrale municipale.

La Municipalité avait fait le choix d'accompagner les bénéficiaires, dès avril 2020, pour faire face à la crise sanitaire, en proposant un tarif à 50%, la fin de l'Etat d'Urgence sanitaire a mis fin à cette mesure « exceptionnelle ». Néanmoins, toujours soucieuse d'adapter ses décisions aux besoins des Génovéfains, la Municipalité a alors choisi de revoir les tarifs des repas à domicile en les adaptant aux ressources. Ainsi, à compter de janvier 2022, il a été retenu de proposer un nouveau tarif de repas, calculé sur la base des ressources, et pas seulement des revenus, en prenant en considération les charges de logement, que les bénéficiaires soient locataires ou propriétaires.

Un Service municipal de Soins Infirmiers à Domicile pour répondre aux besoins de soins courants des Génovéfains : Le Service de Soins Infirmiers à Domicile géré par la Ville de Sainte Geneviève des Bois a été créé le 2 avril 1984. Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers. Il participe de l'attention portée par la Municipalité à ses seniors les plus fragiles. Doté à l'origine de 40 places, le SSIAD n'a eu de cesse d'évoluer par des extensions pour répondre aux besoins de santé croissant de la population âgée, portant la capacité actuelle du service à 100 places. La prise en charge de la personne en situation de handicap de moins de 60 ans se fait de manière dérogatoire, le service n'ayant pas de place personne handicapée attribuée. Le SSIAD intervient sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis, même si aucun patient n'est à ce jour domicilié à Fleury. Les patients pris en charge par le SSIAD ont plus de 60 ans avec des GIR de 1 à 4, c'est-à-dire allant d'une légère perte d'autonomie nécessitant juste une aide à la toilette, à une dépendance plus importante avec toilette complète au lit et soins infirmiers. Le service prend en charge également les patients atteints de diabète, de la maladie d'Alzheimer, en soins palliatifs ou ayant de multi pathologies. La prise en charge des patients s'effectue 7 jours / 7 jours, de 7h30 à 19 heures.

Des animations pour les retraités : Avec une augmentation du nombre de Séniors à Ste Geneviève, maintenir un haut niveau d'activités, de sorties culturelles, d'animations ludiques et festives, de voyages, est une nécessité pour la majorité municipale qui œuvre pour favoriser le vivre ensemble à des tarifs accessibles ou gratuits et lutter contre l'isolement.

Tout au long de l'année, été comme hiver, la ville propose, accompagne, soutient et organise de nombreuses animations à destination des Séniors avec comme objectifs, la rencontre, l'échange et la lutte contre l'isolement. Echange et partage sont les maîtres-mots de l'action municipale à destination des Séniors. Ainsi, la Ville de Sainte-Geneviève organise de nombreuses sorties, animations, spectacles, festivités pour tous. De quoi profiter pleinement de son temps libre et maintenir une qualité de vie et de « bien vivre ensemble ». Sans oublier, les nombreuses associations qui proposent une activité régulière et avec laquelle la ville entretient un lien permanent. Le service Animations Retraités a intégré le Pôle Séniors afin de pouvoir proposer un bouquet de services aux Génovéfains rassemblant l'ensemble de l'action publique génovéfaïne pour les Séniors : accès aux droits, logement, santé, animations, sorties...

5. Agir au quotidien contre toutes les formes de discriminations

La Ville veut résolument agir pour faire vivre les valeurs de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et le principe de Laïcité. Cet objectif passe par la lutte contre les inégalités qu'elles soient sociales, liées au genre, au lieu de résidence, à une situation de handicap...

Parallèlement à toutes les actions éducatives et citoyennes menées dans les écoles et les structures jeunesse de la Ville, Le festival républicain qui se tient au mois de Novembre est un temps festif et citoyen inédit dans le département de l'Essonne. Il permet de mettre à l'honneur les valeurs de la République, de paix, de laïcité, de citoyenneté et de tolérance par des spectacles, des actions et des événements mobilisateurs notamment pour les scolaires. Alors que notre pays a traversé une série d'attentats islamistes meurtriers en 2015, il est essentiel que les valeurs républicaines soient au cœur d'actions fortes à destination de notre jeunesse et de l'ensemble de la population.

6. Un soutien renouvelé aux acteurs associatifs

Alors que nombre de collectivités, tout comme l'Etat, diminuent leur financement en faveur de la vie associative, la ville a fait le choix de maintenir un haut niveau d'accompagnement de nos associations et continue d'affirmer que le soutien aux associations demeure une priorité pour la Municipalité. Tant financièrement que logistiquement. La mise à disposition de locaux continuera de faciliter le développement de leurs activités.

Si l'année 2021 a permis de porter et d'apporter un soutien financier exceptionnel aux associations de la ville fragilisée par les effets de la crise sanitaire, la ville continuera en 2022 de porter une attention particulière à l'ensemble du secteur associatif dans la période de sortie de crise afin de faire vivre et perdurer la richesse du tissu associatif génovéfaïen.

D. VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE

L'action culturelle de la collectivité se structure autour de 4 enjeux forts :

- Proposer à tous les publics l'accès à une pratique artistique et à la diffusion culturelle,
- Faire de la fréquentation des lieux culturels et de la pratique un outil au service du lien social,
- Travailler en réseau et en partenariat avec les associations, l'Education Nationale et les artistes en résidence,
- Favoriser la diffusion hors les murs, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires.
-

Plusieurs lieux permettent la pratique et la diffusion : le conservatoire, au sein de l'espace Nouréev, la salle Gérard Philipe, le « Melting Son » géré par le service jeunesse, la salle de danse de Arthur Mitchell inaugurée en octobre 2018 en collaboration avec la MJC et la Piscine d'en Face. Cette offre s'est enrichie en septembre 2021 avec l'inauguration de la salle d'exposition Jacques Brel et la réouverture du cinéma des 4 Perray. Sont attendus en 2022 et 2023 la nouvelle médiathèque et le musée numérique.

1. Le centre artistique R. Nouréev

Le conservatoire de la ville – centre artistique R. Nouréev – est un lieu incontournable de la vie culturelle et artistique qui propose un panel d'enseignements diversifiés (plus de 14 instruments pratiqués, danse, théâtre, arts plastiques) et travaille en partenariat avec les écoles primaires via des interventions et une programmation jeune public. C'est aussi un lieu ouvert sur son territoire en proposant des représentations et en animant la Fête de la musique.

Le nouveau projet d'établissement qui couvre la période 2020-2026 s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- Un établissement qui rayonne sur son territoire
- Un établissement inscrit dans son temps, son époque
- Un établissement vecteur de développement humain et social

D'autre part de nombreuses associations culturelles, dont Renaissance et Culture et la MJC œuvrent en complémentarité de l'offre proposée au centre artistique permettant de proposer aux génovéfains des cours de danse, peinture, musique...

2. Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs

En complément de la saison culturelle et de la programmation de la Piscine d'en Face, l'action culturelle sur la ville a pris une nouvelle dimension à travers de nouveaux temps forts : un été à Ste Gen, les journées du patrimoine, la semaine de la poésie, la médiation autour des expositions, des partenariats avec le cinéma des 4 Perray aussi bien pour les enfants, les jeunes que pour les seniors, le soutien à des compagnies en résidence comme la Cie Sabdag et Nue comme l'œil.

Le festival républicain reste un temps fort de notre agenda culturel avec une série d'actions fléchées prioritairement sur le public scolaire, des écoles aux lycées.

3. La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif

La ville a procédé à la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'un lieu d'activité solidaire occupé par des entreprises, des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. "La piscine d'en face" a ouvert ses portes au public en février 2019.

La piscine d'en face est un lieu affecté à une activité d'intérêt général et rassemble des acteurs du bassin de vie qui souhaitent mettre en commun leurs expériences, leurs savoirs-faires, leurs moyens ou leur disponibilité en temps, pour créer une synergie et participer à l'animation pluriculturelle de cet espace pour les résidents et les Génovéfains.

La crise sanitaire a été révélatrice du rôle central de la commune venue en soutien aux résidents de la structure et en permettant ainsi au projet de perdurer. La ville a ainsi décidé de réaffirmer l'intérêt général attaché à la

Piscine d'en Face sous forme d'une gestion directe du lieu et par la perception de loyers au besoin d'une régie.

Par ailleurs, la mobilisation du lieu et de ses résidents dans le cadre de la programmation estivale « un été à Ste Gen » et la création du Dansarium témoignent de la vocation culturelle de ce lieu, comme lieu de résidence, de création et de diffusion. Un festival de musique dédié à l'inclusion des personnes par la culture sera organisé aussi par le résident Accord Majeur avec le soutien de la ville.

Les partenariats et projets continueront à se développer afin de défendre les valeurs principales du projet autour de l'ESS qui constituent la base intrinsèque du projet : développement durable, insertion, emploi, innovation, accès à la culture pour tous, accès aux droits au public en situation de handicap...

4. Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport

Avec plus de 5000 licenciés et le plus important club omnisport de l'Essonne (SGS), Sainte Geneviève des Bois est résolument une ville sportive qui excelle au plus haut niveau dans des disciplines comme le Judo, le Football ou le Triathlon. Le sport pour tous et le sport loisir sont aussi fortement soutenus par la municipalité. Le service municipal des sports est l'interlocuteur quotidien du tissu sportif local et organise des actions auprès des différents publics : les séniors (Géno'gym séniors), les scolaires (interventions dans les écoles élémentaires), le périscolaire (temps midi dans les écoles et les collèges), l'extrascolaire (école Génosports, Les vacances sportives, les Génolidays). Les éducateurs sportifs municipaux portent dans toutes leurs actions les valeurs d'un sport éducatif, particulièrement l'égalité, la mixité, la coopération, la persévérance, le lien familial.

Des investissements importants pour les sportifs génovéains

Après le gymnase Raymond Poulidor, ce sera le gymnase Romain Rolland qui sera réhabilité en 2022. Les travaux porteront sur la structure du bâtiment avec la redéfinition des espaces, la reprise de la toiture, des façades. Une mezzanine permettant d'accueillir le public et des espaces de vie pour les associations utilisatrice sera également créée. 2022 sera également l'achèvement de la réhabilitation des terrains de tennis extérieurs.

De plus, la pratique sportive continue sa mutation. Beaucoup de Français font le choix d'une pratique dite libre, automne, sans contrainte. Pour répondre à cette envie de pratiquer et favoriser toutes les mises en mouvement, la ville s'engage également à développer les espaces sportifs en accès libre. Ainsi, en 2022 et sous l'impulsion de l'engouement des nouvelles pratiques olympiques, la ville souhaite travailler à l'installation de deux terrains de basket 3x3.

5. La grande journée citoyenne dédiée à la plantation

Dans le cadre des actions développées en faveur du FAIRE ENSEMBLE, la ville déjà a organisé 3 journées citoyennes depuis 2017. Fort de son succès croissant, elle sera reconduite chaque année. Moment unique et original de partage entre les habitants, les personnels municipaux, les associations, le tout dans un esprit de « faire ensemble pour le bien commun ». De nombreux chantiers citoyens sont proposés par les habitants répartis dans toute la ville. Si la tenue de la 4ème journée citoyenne n'a pu se tenir ni en 2020, ni en 2021, celle de 2022 se traduira par une grande journée de plantation d'arbres dans tous les quartiers de la ville.

III. EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Comme indiqué dans le Rapport d'orientations budgétaires, le budget 2022 intègre les paramètres conjoncturels inflationnistes et sanitaires sans toutefois en mesurer complètement l'ampleur. Il a été construit en tenant compte des montants réalisés en 2019 (dernière année pouvant être qualifiée de normale) mais aussi de l'exécution des budgets des exercices 2020 et 2021.

Ainsi la comparaison de BP 2021 à BP 2022 telle que prévue dans la maquette officielle ne traduit pas systématiquement les réalités des ajustements opérés en cours d'exercices.

Par ailleurs le vote du budget en avril permet d'inclure le résultat de l'année précédente, ce qui n'était pas le cas dans la préparation budgétaire pour l'année 2021.

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil Municipal pour l'exercice 2022 s'élève à :

SECTIONS	BP 2022	BP 2021
FONCTIONNEMENT	47 201 274,91 €	43 259 044,66 €
INVESTISSEMENT	15 870 981,14 €	11 106 270,12 €
Total	63 072 256,05 €	54 365 314,78 €

Les prévisions budgétaires ont été modifiées depuis la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires suite à la transmission mi-mars par les services de l'Etat des informations relatives aux recettes fiscales. Le montant de chaque section (fonctionnement et investissement) s'en trouve affecté.

La section de fonctionnement 2022 globale s'établit à :

- 47 201 274,91 € pour les recettes, ces recettes incluent le résultat reporté 2021 de la section de fonctionnement pour 3 114 754,96 €
- 43 025 458,22 € pour les dépenses

Ce qui dégage un autofinancement prévisionnel de 4 175 816, 69 €

La section d'investissement s'élève à 15 870 981,14 € au lieu de 11 106 270,12 € en 2021.

Cette section comprend le déficit reporté 2021 de la section d'investissement pour 693 819.78 € ainsi que les reports d'investissement 2021 (1 903 125.67 euros en dépenses et 121 898.16 € en recettes).

IV. SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 47 201 274,91

Les produits réels de fonctionnement hors résultat reporté sont composés des postes suivants :

- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement ainsi que les autres dotations
- Les autres produits réels de fonctionnement

Ils s'élèvent à **43 958 831,95 €** pour l'année 2022 contre **43 159 044,66 €** en 2021, soit une augmentation de 1,85 %.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2021
013	Atténuation de charges	77 010,00 €	85 000,00 €
70	Produits des services	4 276 569,87 €	4 590 221,56 €
73	Impôts et taxes	30 464 192,42 €	28 993 564,00 €
74	Dotations, subventions et participations	7 976 999,66€	7 951 899,33 €
75	Autres produits de gestion courante	717 747 €	1 090 046,56 €
76	Produits financiers	441 313,21 €	441 313,21 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	7 000,00 €

Recettes réelles de fonctionnement		43 958 831,95 €	43 159 044,66 €
042	Opération d'ordre	127 688,00 €	100 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 114 754,96 €	
TOTAL		47 201 274,91 €	43 259 044,66 €

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

2022	2021	% d'évolution
77 010,00 €	85 000,00 €	-9,40 %

Il recouvre les remboursements des frais de personnel par les assurances et la Caisse primaire d'Assurance maladie, ainsi que le remboursement des cotisations pour les agents détachés.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

2022	2021	% d'évolution
4 276 569,87 €	4 590 221,56 €	-6,83 %

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers des services.

Les produits des services évoluent notamment en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal
- du produit des concessions du cimetière
- du taux d'occupation dans les structures de la petite enfance
- du taux de fréquentation des activités périscolaires et de la restauration scolaire
- des produits d'occupation du domaine public.

Ces produits ont été revus à la baisse par rapport au budget primitif de l'année dernière. Ce dernier ayant été établi avec une vision plutôt optimiste de sortie de crise sanitaire. Cette hypothèse avait été rectifiée lors du budget supplémentaire. Pour information le montant réalisé prévisionnel de 2021 s'établit à **3 885 511 €**.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

2022	2021	% d'évolution
30 464 192,42 €	28 993 564,00 €	+ 5,07%

Ce chapitre représente 69,30% des recettes réelles de fonctionnement et varie de + 5.07 % par rapport au budget primitif 2021.

La fiscalité directe locale

Comme l'année précédente, les taux d'imposition sur la fiscalité directe locale des ménages ne varieront pas :

- **32.42 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :**

Historiquement ce taux correspond à la fusion du taux communal de TFPB de 16.05% et du taux départemental de TFPB de 16.37% transféré depuis l'année dernière pour compenser partiellement la perte de la taxe d'habitation

- **51.10 % au titre de la taxe foncières sur les propriétés non bâties.**

Le produit des contributions directes en 2022 est estimé à 21 781 206 € et est en augmentation par rapport au budget 2021. Cette progression est due à la prise en compte de l'inflation plus élevée que ces dernières années par le Parlement (3.4% contre 0.5% retenue comme hypothèse d'évolution l'année dernière, ce pourcentage étant calculé sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2020 et novembre 2021). L'estimation a été ajustée après le vote du ROB à la suite de la réception mi-mars de l'état 1259 (transmis par les services fiscaux)

Les dotations de compensation versées par Cœur d'Essonne Agglomération :

* L'attribution de compensation

En contrepartie du produit de la fiscalité transférée par la Ville, Cœur d'Essonne Agglomération lui reverse une attribution de compensation qui s'élèvera à 4 051 204 €, soit un niveau identique à 2021.

* La dotation de solidarité communautaire

Afin d'opérer un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Cœur d'Essonne Agglomération verse aux communes une dotation de solidarité communautaire qui s'élèvera à 672 433 €, soit un niveau identique à 2021. Pour mémoire, cette dotation versée par Cœur d'Essonne est facultative et le montant attribué aux communes est doublé.

* Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La contribution au FPIC est à nouveau prise en charge pour son montant total par Cœur d'Essonne Agglomération. A titre indicatif, la contribution au FPIC 2021 s'élevait à la somme de 237 716 €.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Les communes éligibles au FSRIF sont déterminées à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges qui ne sera connu que plus tard sur 2022.

Nous reconduisons la notification 2021 à hauteur de 935 727 €.

Les autres impôts et taxes :

* Les taxes additionnelles aux droits de mutation

Ce montant est en nette progression par rapport au BP 2021 (*1 800 K€ en 2022 contre 1 470 K€ prévu au BP 2021*) en raison de la bonne tenue du marché immobilier et des transactions immobilières et ce malgré la crise sanitaire et les périodes de confinement. Cette estimation reste toutefois inférieure au réalisé estimé 2021 qui est de l'ordre de 1 922 010 €.

* La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune, sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires.

Ce montant fixé à 460 000 € en 2022 est constant par rapport à 2021 (montant BP 2021 : 460 000, réalisé prévisionnel 2021 : 498 316 €)

* La taxe sur la consommation finale d'électricité

Le montant de cette taxe a été estimé à la baisse à 569 248 € en 2022 contre 600 000 € en 2021.

Pour information la moyenne de 2019 à 2021 est de 567 k€

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

2022	2021	% d'évolution
7 976 999,66 €	7 951 899,33 €	+ 0,32 %

Ce chapitre budgétaire représente 18,15% des recettes réelles de fonctionnement. Il est en légère hausse (+0.32%) par rapport au budget primitif 2021.

L'ensemble des dotations en 2022 est estimé à 5 037 K€, le montant prévu en 2021 était de 5 074 K€.

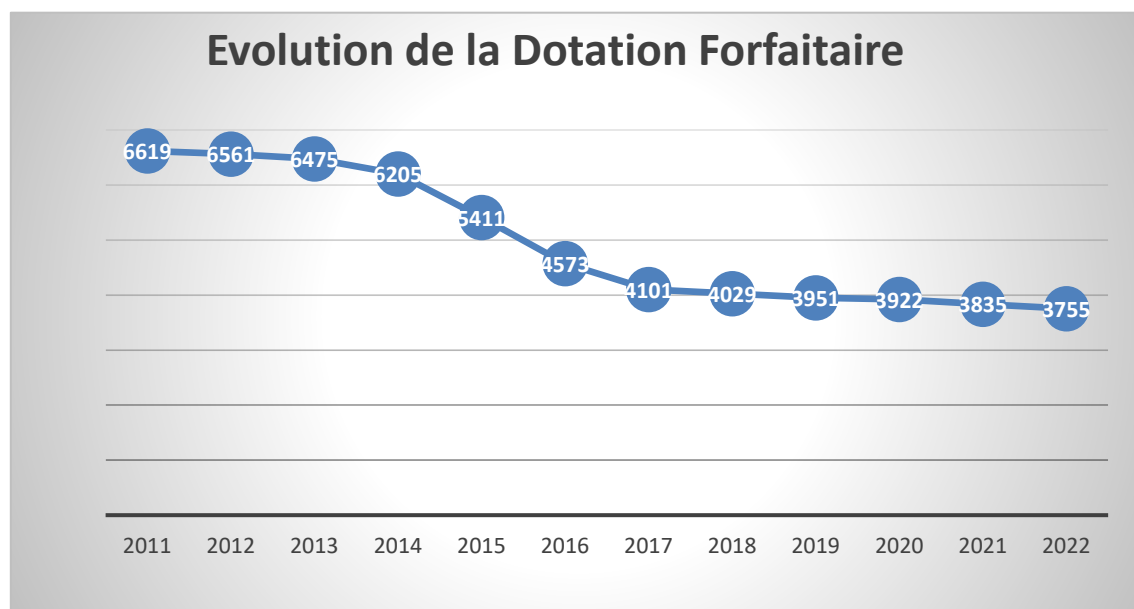
* La dotation forfaitaire

Depuis plusieurs années, les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour ce faire, leurs dotations se voient largement amputées par l'Etat (-43% en 11 ans)

La Loi de Finances 2022 permet de recueillir en partie le montant des dotations que l'Etat versera à notre collectivité. Selon les premières estimations, la dotation forfaitaire devrait être en légère baisse par rapport au montant 2021 (estimation à hauteur de 3755 k€)

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
DF	6 561	6 475	6 205	5 411	4 573	4 101	4 029	3 951	3 922	3 835	3755
Variation n n/n-1	- 0,88%	- 1,3%	- 4,2%	- 12,8%	-15,48%	- 10,3%	- 1,76%	- 1,94%	- 0,74 %	- 2,22 %	-2,08 %

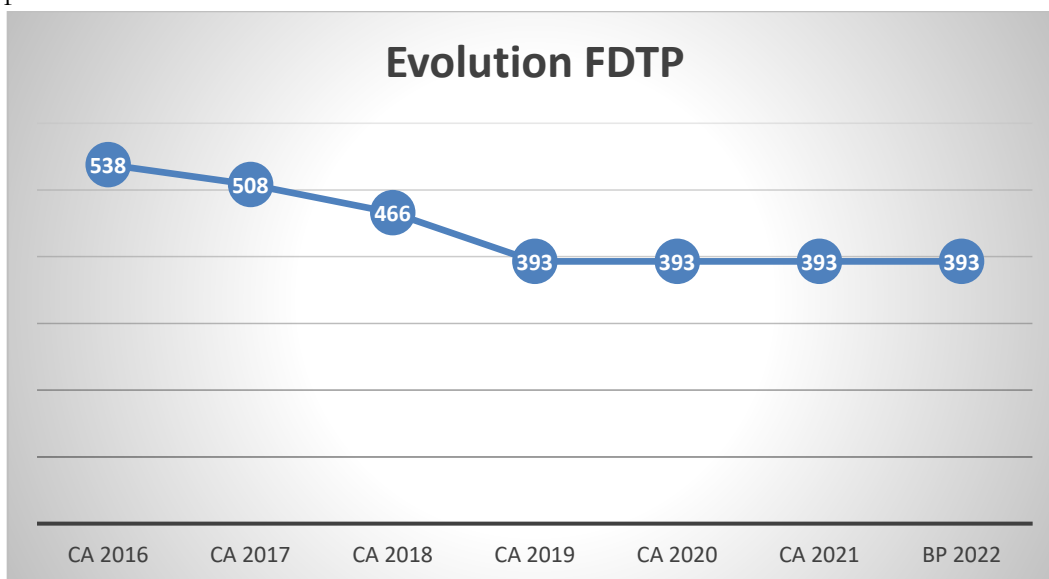
(en milliers d'euros)



Depuis 2012, cette baisse cumulée est de plus de 13 millions d'euros

* Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP)

Les ressources du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont réparties l'année de versement de la dotation de l'Etat par le conseil départemental. En diminution chaque année depuis 2016, le FDTP a été toutefois stabilisé en 2020. Versé par le département sur des fonds alloués par l'Etat, le FDTP est estimé pour 2022 à hauteur de 2021 soit 393 K€.



(en milliers d'euros)

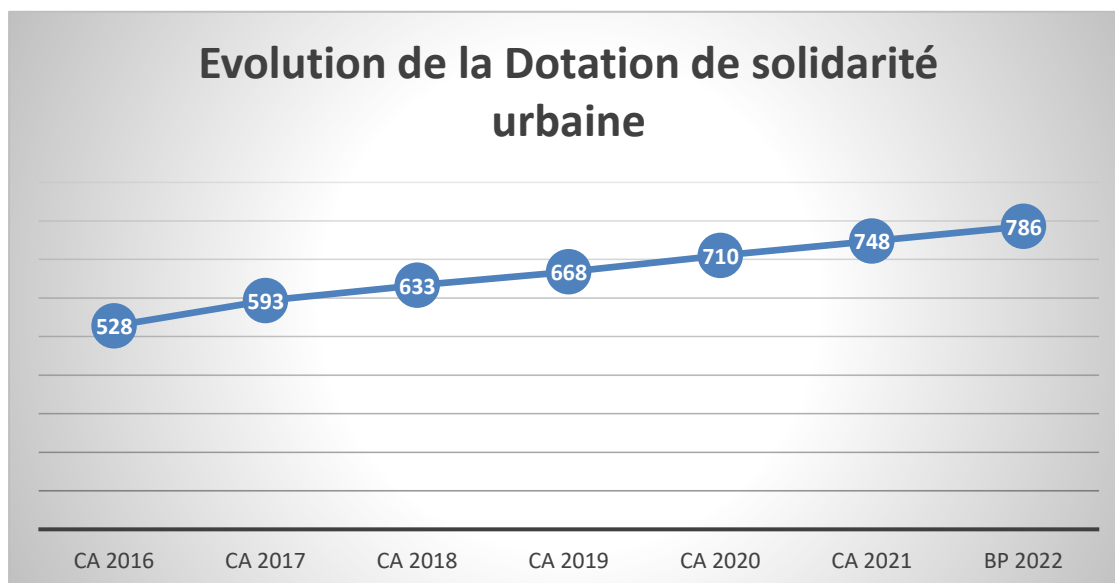
*** Les compensations fiscales versées aux collectivités locales**

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe foncière

Au regard du réalisé 2021 (101 638 €), les compensations d'exonérations fiscales ont été estimées au même niveau.

*** La dotation de solidarité urbaine**

La Dotation de Solidarité urbaine (DSU) devrait être en légère augmentation sur l'année 2022 (786 k€ contre 748 k€ en 2021)



(en milliers d'euros)

L'ensemble des participations s'élève en 2022 à 2 850 K€ contre 2 371 K€ en 2021.

Les **subventions accordées par la Caisse d'Allocations Familiales** (2 422 K€ prévus en 2022 contre 2 176 K€ en 2021) devraient être en augmentation par rapport à l'an passé

Les **subventions reçues du département, de la région, de l'Etat et des autres organismes** sont en augmentation (411 k€ contre 170 k€) en raison de la mise en place de nouveaux projets qui sont en partie subventionnés (subvention ANSSI pour la cybersécurité 50 k€, subvention pour l'organisation des élections 28 k€, subvention au titre de l'aménagement et du développement durable 66 k€, participation au titre des frais de gardiennage et d'entretien du centre de vaccination 38 k€ ...)

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

2022	2021	% d'évolution
717 747,00 €	1 090 046,56 €	- 34,15 %

Ce chapitre budgétaire représente 1,65 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est en diminution par rapport au budget primitif précédent en raison de la diminution du remboursement de recettes notamment liées à la perception d'un acompte sur le résultat final de l'opération Rol Tanguy (- 200 k€), de la perte des recettes versées par le SMOYS (-35 k€) par rapport au BP 2021.

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

2022	2021	% d'évolution
441 313 €	441 313 €	- %

Conformément à la transaction avec la Caisse d'Epargne approuvée par le conseil municipal du 19 juillet 2016 et pour faire suite à l'actualisation du Fonds de Soutien, celui-ci a été réévalué pour 2021 et 2022 à 441 313,21 €.

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

2022	2021	% d'évolution
5 000,00 €	7 000,00 €	-28,57 %

Estimation du remboursement de frais liés à des sinistres à un niveau légèrement inférieur que l'année 2021.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2021	% d'évolution
127 688,00 €	100 000,00 €	+27,69 %

Il s'agit d'opérations d'ordre de section à section relative à l'inscription de travaux effectués en régie par les services municipaux et au virement de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat.

CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Le résultat reporté de la section de fonctionnement 2021 fait apparaître, après financement de l'investissement, un excédent de 3 114 754,96 € (voir délibération de reprise anticipée du résultat 2021) qui est intégré dans l'équilibre du budget présenté.

L'an passé, le résultat reporté n'apparaissait pas dans le budget primitif (voté en décembre 2020), il était intégré dans le budget supplémentaire, cette année il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **47 201 274,91 €** pour l'année 2022 contre **43 259 044,66 €** en 2021, soit une augmentation de 9,11 %.

En comparant spécifiquement les dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'élèvent à **41 039 679,22 €** pour l'année 2022 contre **38 094 774,54 €** en 2021, soit une augmentation de 7,73 %.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2021
011	Charges à caractère général	9 472 433,22 €	8 770 994,37 €
012	Charges de personnel	26 600 000,00 €	25 000 000,00 €
65	Charges de gestion courante	2 775 126,00 €	2 413 705,00 €
66	Charges financières	1 673 070,00 €	1 740 875,17 €
67	Charges exceptionnelles	120 000,00 €	23 100,00 €
68	Dotations aux provisions	50 000 ,00 €	0 ,00 €
022	Dépenses imprévues	349 050,00 €	146 100,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement		41 039 679,22 €	38 094 774,54 €
023	Virement à la section d'investissement	4 175 816, 69 €	3 524 491,39 €
042	Opération d'ordre	1 985 779,00 €	1 639 778,73 €
TOTAL		47 201 274,91 €	43 259 044,66 €

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

2022	2021	% d'évolution
9 472 433,22 €	8 770 994,37 €	+ 8,00 %

Les charges à caractère général représentent 23,08 % des dépenses réelles de fonctionnement

L'année précédente le budget avait été établi dans un contexte de faible inflation et d'incertitude quant aux dépenses liées aux services évènementiel et culturel, ce chapitre avait été ainsi diminué de 2.8% par rapport au BP 2020.

En 2022 la tendance inflationniste constatée fin 2021 continue (+3.4% en décembre) et s'accélère en ce début d'année, on assiste à une hausse des prix de l'énergie, de matières premières et des denrées alimentaires qui va sans doute s'accroître avec la guerre en Ukraine.

Afin d'intégrer au mieux ces paramètres ainsi que ceux liés à l'incertitude de l'évolution du contexte sanitaire, il est proposé une augmentation de 486 k€ par rapport au budget 2021 sur les fluides, 81 k€ pour l'alimentation et 242 k€ au titre des contrats de prestations de service pour l'entretien des bâtiments communaux.

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL :

2021 a été une année caractérisée par l'ouverture des différents centres de vaccination et notamment du très Grand Centre de vaccination sur la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Ils ont fonctionné du 18 janvier au 31 août 2021. Depuis le 15 septembre, un centre de vaccination est maintenu salle du Canal. Cette mise en place a pesé environ 460 000€ sur le Chapitre 012 qui sont remboursés par l'ARS.

Chaque départ en retraite est systématiquement l'occasion de se questionner sur l'organisation des services afin de permettre une rationalisation des coûts (non remplacement, effet « Noria »...).

Les départs en retraite de 2022 devront être l'occasion de se questionner sur l'organisation des services afin de permettre une rationalisation des coûts.

Le montant du Chapitre 012 est fixé à 26.6 K€

L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations pour l'année 2022, sont les suivantes :

- La prime de précarité, qui est obligatoire, versée aux agents contractuels sur des contrats de courte durée pour un montant de 100 000 €
- Le versement de l'indemnité inflation obligatoire, à la suite des mesures gouvernementales, pour un montant de 68 000 €
- Les mesures catégorielles nationales réglementaires concernant les agents de la catégorie C, le passage en catégorie B des auxiliaires de soins et de puériculture, et des catégories A de la filière médico-sociale, pour un montant estimé de 325 700 €
- Un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 170 000 €
- Le 4^{ème} volet de la mise en place du RIFSEEP initié en 2019 pour un montant de 59 000 €
- Un complément de CIA de 180 000 € sera versé aux agents pour leur investissement et fera l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel
- Une nouvelle « majoration apprenti » qui s'appliquera sur la cotisation du CNFPT (0,05%) à hauteur d'environ 9 000€
- Le recours à 10 contrats du dispositif « Parcours emploi compétences (PEC) » en lien avec la mission locale (cf. délibération 24 novembre 2021) permettant d'insérer des jeunes éloignés de l'emploi. Ce dispositif est financé à 80% par l'Etat.
- Une enveloppe d'environ 138 k€ pour la poursuite d'une activité du centre de vaccination sur une durée encore très incertaine et d'une prévision de 150k€ pour assurer les recrutements à venir (notamment police municipale)

Par ailleurs, la prévision n'intègre pas les récentes annonces de la ministre de la Fonction Publique concernant la revalorisation du point d'indice.

Evolution des dépenses de personnel depuis 2016 :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposition BP 2022
Dépenses de personnel	24 198	24 627	24 615	25 002	24 464	25 969	26 600

- (en milliers d'euros)

CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

2022	2021	% d'évolution
2 775 126,00 €	2 413 705,00 €	14,97 %

Les charges de gestion courante représentent 6,76 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les subventions de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget primitif 2021 (+143 k€) en raison notamment de la subvention destinée au CCAS qui devrait atteindre un montant de 1 093 K€.

En 2022, la ville continuera à soutenir ses nombreux partenaires tant au niveau sportif, culturel, social, jeunesse et éducatif. Par ailleurs, il a déjà décidé de verser une subvention exceptionnelle de solidarité pour venir en aide à la population ukrainienne victime de l'invasion militaire russe (10 K€). Une provision de 41 K€ est aussi inscrite sur le chapitre 65 pour soutenir des associations qui pourraient se retrouver en situation difficile ou qui présenteraient de nouveaux projets durant l'année 2022

- On trouve également sur ce chapitre, les indemnités, cotisations et frais de mission des élus, estimés au même niveau que l'an passé (354 k€) ainsi que les pertes pour créances irrécouvrables réévaluées à 90 k€ (75 k€ au budget 2021).
- De plus il a été prévu pour les droits d'utilisation de licences informatique 189 k€ (contre 0 l'an passé) : en effet l'utilisation de ces licences type « cloud » ne sont plus considérées comme des dépenses d'investissement (compte 2051) mais comme des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

2022	2021	% d'évolution
1 673 070,00 €	1 740 875,17 €	- 3,89 %

Pour 2022, le remboursement des intérêts est fixé à 1 695 K€ auquel se retirent les ICNE (intérêts courus non échus) estimés à – 35 K€ et se rajoutent les frais de la ligne de trésorerie à 13 K€.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

2022	2021	% d'évolution
120 000,00 €	23 100,00 €	+419,48 %

Ce chapitre inclut les remboursements et les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Aux vues du contexte actuel et du réalisé 2021 (124 k€) il prudent d'estimer à la hausse ce chapitre.

CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

2022	2021	% d'évolution
50 000,00 €	0,00 €	- %

Afin de faire face à l'ajustement en 2022 de la provision pour dépréciation des créances douteuses, il est inscrit 50 000 sur le chapitre 68.

CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES

2022	2021	% d'évolution
349 050,00 €	146 100,00 €	+ 138,91 %

Le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues.

Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement) aux autres chapitres à l'intérieur de la section pour permettre de faire face à une urgence, pour une dépense non inscrite initialement au budget ou bien pour compenser des baisses de crédit plus fortes que celles prévues au BP.

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2022	2021	% d'évolution
4 175 816,69 €	3 524 491,39 €	+18,48 %

L'excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement atteint 4 176 K€ soit un montant en augmentation de 18,48 % par rapport à 2021.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2021	% d'évolution
1 985 779,00 €	1 639 778,73 €	+ 21,10 %

Il s'agit des dotations et provisions aux amortissements que l'on retrouve également en recettes d'investissement.

La dotation aux amortissements est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations (soit environ 1 246 K€).

Nous y retrouvons également l'amortissement des indemnités de remboursement anticipés qui ont été capitalisés auprès de la Caisse d'Epargne et de Dexia, soit environ 740 K€.

V. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **15 870 981,14 € en 2022** contre **11 106 270,12 € en 2021**.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2021
10	Dotations, fonds divers	3 774 571,29 €	1 450 000,00 €
13	Subventions d'investissement	2 622 916,00 €	1 190 000,00 €
16	Emprunts et dettes	2 585 000,00 €	2 502 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	0 €

024	Produits des cessions	0 €	700 000,00 €
Recettes réelles d'investissement		9 087 487,29 €	5 942 000,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	4 175 816,69 €	3 524 491,39 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 985 779,00 €	1 639 778,73 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 000, 00 €	
	Reports recettes 2021 sur 2022	121 898,16 €	
TOTAL		15 870 981,14 €	11 106 270,12 €

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES

2022	2021	% d'évolution
3 774 571,29 €	1 450 000,00 €	+ 160,32 %

Ce chapitre se décompose ainsi :

- 600 K€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (*FCTVA*). Cette somme se calcule avec un coefficient de 16,404 % pour les dépenses d'investissement éligibles sur l'année 2021
- 700 K€ de taxe d'aménagement
- 2 475 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), cette somme correspondant au besoin de financement de la section d'investissement 2021 qui a été couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 (voir délibération de reprise anticipée des résultats 2021)

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2022	2021	% d'évolution
2 622 916,00 €	1 190 000,00 €	+120,41 %

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement et se décompose ainsi :

OPERATIONS	FINANCEURS	SUBVENTIONS ESTIMEES
<i>Réhabilitation Romain Rolland</i>	DSIL, Région, Département	1 108 000,00 €
<i>Travaux cuisine Perray-Vaucluse</i>	Région	347 000,00 €
<i>Végétalisation place St Exupéry</i>	DSIL, Région, Département Agence de l'eau	789 916,00 €

<i>Transformation Balzac en structure enfance/jeunesse</i>	CAF	125 000,00 €
<i>Végétalisation cours d'écoles</i>	Région	40 000,00 €
<i>Rénovation partielle du conservatoire</i>	DSIL	25 000,00 €
<i>Équipement numériques écoles élémentaires</i>	France Relance	118 000,00 €
<i>Caméras supplémentaires vidéoprotection</i>	FIPD	30 000,00 €
TOTAUX		2 582 916,00 €

On trouve également sur ce chapitre le produit des amendes de police pour 40 000 €.

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

2022	2021	% d'évolution
2 585 000,00 €	2 502 000,00 €	3,32 %

L'emprunt 2022 est estimé à 2,5 M€

Nous retrouvons également dans ce chapitre, une recette de 1 000 € des cautionnements reçus dans le cadre de la location de logements communaux ainsi que 84 000 euros de prêt accordé par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aménagement des locaux du club Junior « la bergerie » (travaux réalisés en 2019).

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2022	2021	% d'évolution
100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 %

Comme en 2021, en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGE'T à la Réussite Educative et aux fins de pouvoir assurer le paiement des paies des agents ainsi que les dépenses de fonctionnement, il convient de renouveler l'inscription de cette avance remboursable. Le même montant est inscrit en dépenses.

CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2022	2021	% d'évolution
5 000,00 €	0,00 €	- %

Ce chapitre enregistre les travaux exécutés d'office par la ville y compris les frais de fonctionnement de toutes natures liés à ces travaux pour le compte de tiers défaillants ainsi que les facturations correspondantes à l'encontre de ces tiers. Il est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses (compte 4541) de celles de recettes (compte 4542) qui doivent s'équilibrer.

Il est prévu une somme de 5 000 euros pour faire face à des frais de remise en état de logements insalubres

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2022	2021	% d'évolution
4 175 816,69 €	3 524 491,39 €	+18,48 %

Financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement (*Voir le chapitre 023*).

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2021	% d'évolution
1 985 779,00 €	1 639 778,73 €	+ 21,10 %

Opérations d'ordre pour les amortissements des immobilisations (1 246 K€) et l'étalement des indemnités de remboursement anticipés des emprunts Caisse d'épargne et Dexia SFIL (740 K€), montants que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2022	2021	% d'évolution
500 000,00 €	0,00 €	- %

Opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à l'intérieur de la section d'investissement.

On y trouve notamment la régularisation des frais d'étude qui doivent être réintégrés dans le même compte que celui des travaux ayant fait l'objet de ces études ou la régularisation d'avance versée sur travaux d'équipement.

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **15 870 981,14 € en 2022** contre **11 106 270,12 € en 2021** et comprennent la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2021 (cf délibération correspondante) à savoir le déficit d'investissement 2021 reporté pour 693 819,78 ainsi que les reports de 1 903 125,67 €.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000 ,00 €	80 000 ,00 €
16	Emprunts et dettes	4 170 800, 00 €	4 227 687, 50 €
20	Immobilisations incorporelles	460 931,00 €	284 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 139 616,69 €	2 674 582,62 €
23	Travaux en cours	3 150 000,00 €	3 590 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	0 €
020	Dépenses imprévues	540 000,00 €	50 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement		12 746 347,69 €	11 006 270,12 €
040	Opération d'ordre	127 688,00 €	100 000,00 €

041	Opération patrimoniales	500 000,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté	693 819,78 €	
	Dépenses d'investissements 2021 reportées sur 2022	1 903 125,67 €	
TOTAL		15 870 981,14 €	11 106 270,12 €

CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

2022	2021	% d'évolution
80 000,00 €	80 000,00 €	- %

Cette inscription budgétaire est liée à une demande de la Trésorerie concernant l'apurement du compte 1069 qui a débuté l'an passé et qui s'étalera sur une période de 10 ans

Pour rappel le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a été créé en 1997 lors de la mise en place de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice, et qu'il a également été mouvementé lors de la réforme de la M14 au 1er janvier 2006 s'agissant de la simplification du rattachement des Intérêts Courus et Non Echus (ICNE) à l'exercice. Ces deux dispositifs ont conduit à imputer au compte 1069 un montant global de 825 121,11€ (soit 280 896.98€ au titre de la mise en place de l'instruction comptable M14 en 1997 et 544 224.13€ au titre des ICNE en 2006).

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget en neutralisant l'accroissement des charges liées aux réformes par un prélèvement sur les fonds propres, elle a eu néanmoins pour effet de différer la prise en compte budgétaire de charges réelles.

De ce fait, l'apurement du compte 1069 aurait dû être effectué au fil des ans pour lisser la charge.

Dans la perspective prochaine du passage aux règles prévues par l'instruction comptable M57, qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024, cet apurement devient désormais nécessaire dès lors que le compte 1069 ne sera pas maintenu dans la comptabilité M57 : il convient ainsi de procéder à son apurement progressif.

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

2022	2021	% d'évolution
4 170 800,00 €	4 227 687, 50 €	-1,35 %

Compte tenu que le niveau de remboursement du capital (4,170 M€) sera 66% plus élevé que le montant de l'emprunt qui sera souscrit en 2022 (2.5 M€), la commune continuera de se désendetter : ainsi l'encours de la dette devrait être ramené à 41,115 M€ à la fin de l'année 2022 contre 42,775 M€ en 2021.

De plus, 1 000 € sont inscrits pour le remboursement des cautions.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2022	2021	% d'évolution
460 931,00 €	284 000,00 €	+ 62,29 %

Etude schéma directeur environnement	10 000,00 €
Etude règlement local de publicité	7 600,00 €
Etude révision PLU	34 000,00 €
Etudes pour l'agrandissement de plusieurs groupes scolaires	95 000,00 €
Logiciels, modules complémentaires d'applications métier	49 331,00 €
Etudes pour la rénovation du bâtiment F. Mauriac	50 000,00 €
AMO halle du marché	60 000,00 €
Etude du pôle gare	30 000,00 €
Etude aménagement durable	30 000,00 €
Etudes diverses	85 000,00 €
Subvention amélioration de l'habitat	10 000,00 €

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2022	2021	% d'évolution
4 139 616,69 €	2 674 582,62 €	+54,78 %

BATIMENTS DIVERS – ADMINISTRATIFS - SECURITE 512 266 ,69 €

Travaux dans les bâtiments divers	263 966,69 €
Contrat de Chauffage P3	110 000,00 €
Logements	70 000,00 €
Sécurité (Incendie)	68 300,00 €

AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE 180 000,00 €

Extension des réseaux	50 000,00 €
Réfection partielle de cour d'écoles	50 000,00 €
Diverses voiries	70 000,00 €
Illuminations de fin d'année	10 000,00 €

ENVIRONNEMENT – CIMETIERES – AIRES DE JEUX 317 200,00 €

Achat de bac	25 000,00 €
Aménagement espaces verts	111 000,00 €
Aménagement extérieurs diverses écoles	16 500,00 €
Aires de Jeux	62 000,00 €

Colombarium	20 000,00 €
Matériel espaces verts	37 700,00 €
Mobilier urbain	45 000,00 €

EDUCATION RESTAURATION 192 500,00 €

Travaux bâtiments scolaires et petite enfance	119 000,00 €
Mobiliers et matériels scolaire, périscolaire et petite enfance	56 300,00 €
Mobilier et matériel dans les réfectoires	17 200,00 €

SPORTS JEUNESSE 221 000,00 €

Aménagement sur les city stade Copernic et Parc Pierre	60 000,00 €
Divers Matériels sportifs et matériel d'entretien	35 000,00 €
Aménagement divers gymnases et stades	119 500,00 €
Matériels divers jeunesse	6 500,00 €

EQUIPEMENTS CULTURELS	135 000,00 €
Matériel pôle associatif	4 000,00 €
Œuvres d'art	2 500,00 €
Le Conservatoire (instruments et console son)	25 500,00 €
Petit matériel Salle Gérard Philippe	44 000,00 €
Dansarium et travaux divers piscine d'en face	14 000,00 €
Réhabilitation des éclairages extérieurs salle Gérard Philippe	30 000,00 €
Candélabres Donjon	15 000,00 €
 POLICE MUNICIPALE	 120 200 ,00 €
Caméras de surveillance supplémentaires	100 000,00 €
Matériel et équipements police municipale	20 200,00 €
 INFORMATIQUE	 450 450,00 €
Matériel informatique et matériel réseau	215 450,00 €
Equipements numériques dans les écoles (ordinateurs, multimédia)	153 250,00 €
Système d'impression	81 750,00 €
 MATERIEL/OUTILLAGE/MOBILIER + ENTRETIEN	 231 000,00 €
Mobilier bureau (pour l'ensemble des services)	20 000,00 €
Matériel divers	35 000,00 €
Mobilier spécifique médecine travail	5 000,00 €
Téléphone mobile	5 000,00 €
Bâtiment renouvellement d'outillage	15 000,00 €
Logistique (barrières, tables, barnum abritant, outillage)	26 000,00 €
Propreté (souffleur, aspirateur etc.)	13 000,00 €
Mobiliers cuisines satellites	28 000,00 €
Décapeuses, lave-linge, sèche-linge, aspirateurs à renouveler...	8 000,00 €
Achat de véhicules dont véhicule propreté et petite sableuse	72 000,00 €
Matériels pour le garage	4 000,00 €

PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)

OPERATIONS	MONTANT
VEGETALISATION PLACE ST EXUPERY	1 300 000 €
RENOVATION PARTIELLE CONSERVATOIRE	200 000 €
TRANSFORMATION BALZAC EN STRUCTURE ENFANCE/JEUNESSE	280 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT PLURIANNUEL	1 780 000,00 €

CHAPITRE 23 : TRAVAUX EN COURS

2022	2021	% d'évolution
3 150 000,00 €	3 590 000,00 €	- 12,26 %

Travaux réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)

OPERATIONS	MONTANT
TRAVAUX CUISINE PERRAY-VAUCLUSE	600 000,00 €
REHABILITATION GYMNASSE ROMAIN ROLLAND	2 150 000,00 €
VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE	100 000,00 €
RENOVATION PARTIELLE DU MARCHE DU DONJON	300 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT PLURIANNUEL	3 150 000,00 €

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2022	2021	% d'évolution
100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 %

Remboursement de l'avance prévue en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative (même montant inscrit en recettes)

CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES SECTION INVESTISSEMENT

2022	2021	% d'évolution
540 000,00 €	50 000,00 €	980 %

Comme pour la section de fonctionnement, inscription pour faire face à des dépenses imprévues.

CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2022	2021	% d'évolution
5 000,00 €	0,00 €	- %

Ce chapitre existe en dépenses comme en recettes et permet de prévoir des dépenses pour la remise en état de logements insalubres (*Voir explication précédente sur ce chapitre en recette d'investissement*)

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2021	% d'évolution
127 688,00 €	100 000,00 €	27,69 %

Il s'agit d'opération d'ordre de section à section relative à l'inscription de travaux effectués en régie par les services municipaux pour 88 k€ et de l'amortissement des subventions d'équipement perçus sur biens transférables pour 40 k€ (*Voir la recette en section de fonctionnement au chapitre 042*).

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2022	2021	% d'évolution
500 000,00 €	0,00 €	- %

Ce chapitre existant en dépenses comme en recettes permet de prévoir des écritures de régularisations sur opérations de patrimoine comme l'intégration des frais d'études à l'immobilisation de travaux correspondante.

En 2022 le budget s'équilibre donc :
en fonctionnement pour la somme de **47 201 274,91 €**,
en investissement pour la somme de **15 870 981,14 €**.